

**COMMUNIQUE DE PRESSE****Spécial « Loi de Finances 2018 : Quelles particularités ? »**

Le Centre Marocain de Conjoncture a le plaisir de vous annoncer la parution de sa dernière publication mensuelle « Maroc Conjoncture » n° 295. Il s'agit d'un spécial portant sur la loi de finances 2018 : quelles particularités ? , dont voici les principaux axes :

**Reprise chez les pays partenaires : Perspectives au Maroc**

La croissance mondiale devrait être vigoureuse cette année et s'élever à 3,6 % contre 3,2% en 2016 selon les Perspectives de l'économie mondiale publiées en octobre par le FMI. Cet élan positif devrait se poursuivre en 2018.

Dans la zone euro, l'économie poursuit son expansion portée par une demande intérieure robuste et la confiance économique continue de se renforcer. Le taux de chômage poursuit sa tendance baissière. La reprise devrait s'affermir sur l'année et passer à 2,1 % en 2017, avant de tomber à 1,9 % en 2018.

Pour le Maroc, le FMI a revu à hausse ses prévisions pour 2017, à 4,8%, contre les 4,4% prévus précédemment. Les prévisions pour 2018 ont été, en revanche, révisées à la baisse à 3%, contre les 3,9 % projetés dans l'estimation d'avril du FMI.

**Projet de loi de finances 2018 : C'est l'engagement qui fait la performance**

Le projet de loi de finances (PLF) 2018 consacre la prise de conscience du Maroc de la faiblesse de ses instruments de suivi et d'exécution des projets. Il s'inscrit dans le cadre des Orientations royales qui ont relevé l'essoufflement du modèle de développement économique national et ont appelé à sa redynamisation. L'urgence et donc dans la construction d'un nouveau modèle qui favoriserait la production des richesses, faciliterait la réduction des disparités sociales et territoriales et conduirait à l'élargissement des franges de la population devant bénéficier des retombées positives de la croissance économique. Ce chantier doit intégrer également de façon prioritaire, la nécessité de reconsidérer les complémentarités, les cohérences, les mutualisations des objectifs, les synergies et la dynamisation des stratégies sectorielles, actuellement en cours de mise en œuvre.

**Charges fiscales : Objectifs des allègements proposés**

Le projet de loi de finances 2018 prévoit des mesures intéressantes pour les entreprises marocaines et plus particulièrement pour les petites et moyennes entreprises. Les plus importantes ont trait à l'impôt sur les sociétés et au soutien des entreprises dans leurs efforts d'investissement. D'autres dispositifs non moins importants sont également proposés. Elles visent, en particulier, à éviter aux entreprises de supporter la perte d'avantages fiscaux et à clarifier leur situation par rapport au fisc par l'introduction progressive d'outils informatique dans la gestion de leurs comptes.

**Mesures fiscales envisagées : Nature et retombées économiques espérées**

Les dispositions contenues dans le projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2018 comportent des mesures d'ordre fiscal et divers, dont plusieurs sont des facilitations ou des mesures d'organisation visant à renforcer les droits des contribuables et à rendre les flux plus aisés. Les principales mesures portent sur l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu, la taxe sur la valeur ajoutée, les droits d'enregistrement et de timbre et les mesures communes.

**Régionalisation dans le PLF 2018 : Année du tournant ?**

La constitution de 2011 et le cadre de la régionalisation avancée ont permis à la région de devenir un acteur majeur dans le développement économique et social du pays. La région constitue donc l'échelle territoriale et l'organe institutionnel le plus adéquat pour la convergence des politiques publiques. De ce fait, le gouvernement accorde de plus en plus une importance particulière au développement régional à travers l'effort de l'investissement public consacré aux régions dans les derniers projets de lois de finances (PLF). Cet effort d'investissement s'est traduit par le lancement de plusieurs projets structurants destinés à favoriser l'émergence de pôles régionaux compétitifs, à renforcer les grandes infrastructures et les connexions entre les territoires, à développer des pôles urbains intégrés et à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment dans le monde rural.

**Budget 2018 : Un effet multiplicateur limité**

Le projet de budget retient comme axes prioritaires pour l'exercice à venir le développement des secteurs sociaux, l'accélération industrielle, la consécration de la régionalisation avancée et la réforme de l'administration. Les moyens budgétaires mobilisables pour la mise en œuvre des multiples actions envisagées dans le cadre de ces priorités s'avèrent, à l'examen, contraignants. Ce constat ressort nettement à travers l'analyse de l'évolution des principales rubriques budgétaires et de l'évaluation de leurs effets multiplicateurs. La consolidation des différents effets attendus de la programmation budgétaire pour l'année 2018, tenant compte de la dynamique des comportements des ménages et des entreprises, conduit à un effet multiplicateur limité sur l'activité qui ne dépasserait guère 0,6 % du PIB.

**Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le CMC au 05 22 39 50 72 à 75**

**Email: [cmconjoncture@menara.ma](mailto:cmconjoncture@menara.ma) – Site web: [www.conjoncture.ma](http://www.conjoncture.ma)**